

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2013**

**Séance du 28 juin 2013**

CG 13/4<sup>ème</sup>/VI-03

*L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**PLATE-FORME « GRAND SUD LOGISTIQUE »  
SUR LES COMMUNES DE  
CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER**

Cette session est l'occasion de vous présenter les dernières informations sur la Z.A.C « Grand Sud Logistique ».

**I - AMÉNAGEMENT VIABILISATION**

En matière d'aménagement, le Syndicat Mixte a engagé avec GRDF, suite à une procédure de Délégation de Service Public (DSP) le déploiement du réseau de gaz naturel sur la Z.A.C. L'ensemble des démarches de négociation et de contractualisation a été mené en coordination entre le Syndicat Mixte, le SDE (Syndicat Départemental des Énergies) et les communes concernées par la Z.A.C.

Environ trois kilomètres de réseau ont été déployés pour desservir les lots. L'ensemble des parcelles bénéficie ainsi d'une desserte pour les principales sources d'énergies permettant de cette façon de répondre aux besoins des entreprises.

Sur le plan environnemental, une portion du ruisseau du Vergnet a fait l'objet de lourds travaux de restauration. En effet, au titre des mesures compensatoires, le Syndicat Mixte s'est engagé à compenser les impacts de l'aménagement des lots par la restauration de milieux naturels.

Pour ce ruisseau, l'intervention a porté sur la reconstitution de la ripisylve et l'enlèvement des encombrants situés au sein même du lit (embâcles, souches...).

Les travaux de compensation environnementale se poursuivront par la mise en valeur des zones humides situées au sein, ou à proximité immédiate, de la Z.A.C.

## **II - COMMERCIALISATION**

Le début de l'année 2013 a permis de concrétiser différents projets au sein de la zone « Grand Sud Logistique ».

Avec la crise, il est à noter que les décisions des entreprises sont de plus en plus longues et la concurrence entre les territoires est importante.

**PRD** est un promoteur-investisseur qui va développer un bâtiment logistique de 32 000m<sup>2</sup> sur une parcelle de 7Ha environ située sur la commune de Labastide Saint Pierre. Le permis de construire et le dossier ICPE (Installation Classée pour la Promotion de l'Environnement) ont été déposés mi-juin. La construction sera engagée dès l'obtention de ces deux autorisations administratives.

Comme pour l'ensemble des projets d'implantation, le Syndicat Mixte, les services de l'État et le SDIS ont accompagné l'entreprise dans ses démarches préalables aux dépôts de ces dossiers. Cet accompagnement constitue une valeur-ajoutée pour notre territoire et est reconnu par toutes les entreprises comme un atout dans le développement de ses activités en Tarn-et-Garonne.

**Le Groupement des Mousquetaires-Intermarché** poursuit son développement et renforce son activité par la construction de la Phase 2 de son bâtiment.

Ce chantier, qui porte sur l'édification de 30 000m<sup>2</sup>, a débuté fin avril. Sa mise en service est prévue pour le début de l'année 2014.

Plus de 200 emplois sont attendus sur cette extension. Ils viendront s'ajouter aux 150 postes déjà créés sur la Phase 1.

Dans la perspective de développements futurs, le Syndicat Mixte est sollicité pour l'acquisition de 15Ha de foncier complémentaire.

La promesse de vente a été signée le 6 juin dernier.

Au total Intermarché aura acquis 42 Ha sur notre zone.

**Entrée Sud** : suite au regroupement d'entreprises locales dont l'objectif commun est d'aménager la partie Sud de la Z.A.C, le Syndicat Mixte a signé une promesse de vente avec la SCI Sépat.

Ce secteur de la Z.A.C, situé sur la commune de Campsas, est dédié aux activités de services et aux activités de proximité. Le cahier des charges applicable à ces lots s'inscrit pleinement dans le cadre de la charte architecturale, paysagère et environnementale créée sur la Z.A.C.

Le Syndicat Mixte a mis en place un Comité de suivi qui est chargé de veiller à la bonne application de ces aménagements.

Les premiers travaux débuteront en septembre prochain et les premières implantations s'érigeront dès le début de l'année 2014.

Une dizaine de bâtiments de surface variable seront créés en 2014. Au total, ce sont plus de 40Ha qui ont été commercialisés par le Syndicat Mixte.

Différents projets sont en cours d'études pour une implantation future sur la zone « Grand Sud Logistique ».

### **III - CONVENTION AVEC PÔLE-EMPLOI**

Suite à l'expérience mise en œuvre dans le cadre de l'implantation du Groupement des Mousquetaires-Intermarché et de son prestataire Denjean logistique, l'ADE82 (Agence de Développement Économique de Tarn-et-Garonne) et Pôle Emploi ont signé une convention de partenariat pour faciliter les démarches de recrutement pour les entreprises.

Cette convention, signée le 22 avril 2013, couvre l'ensemble du département et est à même d'être mobilisée pour l'ensemble des projets d'implantation et de développement d'entreprises sur notre territoire.

Ce dispositif vient compléter la convention « Bienvenue en Tarn-et-Garonne » que l'ADE82 signe avec les entreprises afin de faciliter l'ensemble des formalités lié à leur installation et leur développement en Tarn-et-Garonne.

\*\*\*\*\*

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'information.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL GENERAL**

- Prend acte des dernières informations de la plate-forme « Grand Sud logistique » sur les communes de Campsas, Labastide-Saint-Pierre et Montbartier.

Acte donné.

Le Président,